

Comparaison des modèles de régulation Suisse / Allemagne

sur la base du vote du Bundestag allemand le 23.02.2024

Suite à l'adoption de la loi sur le cannabis (CanG) par le Bundestag allemand le 23 février 2024, une comparaison des modèles de régulation en Suisse et en Allemagne s'impose. L'analyse porte sur le domaine du cannabis non médical.

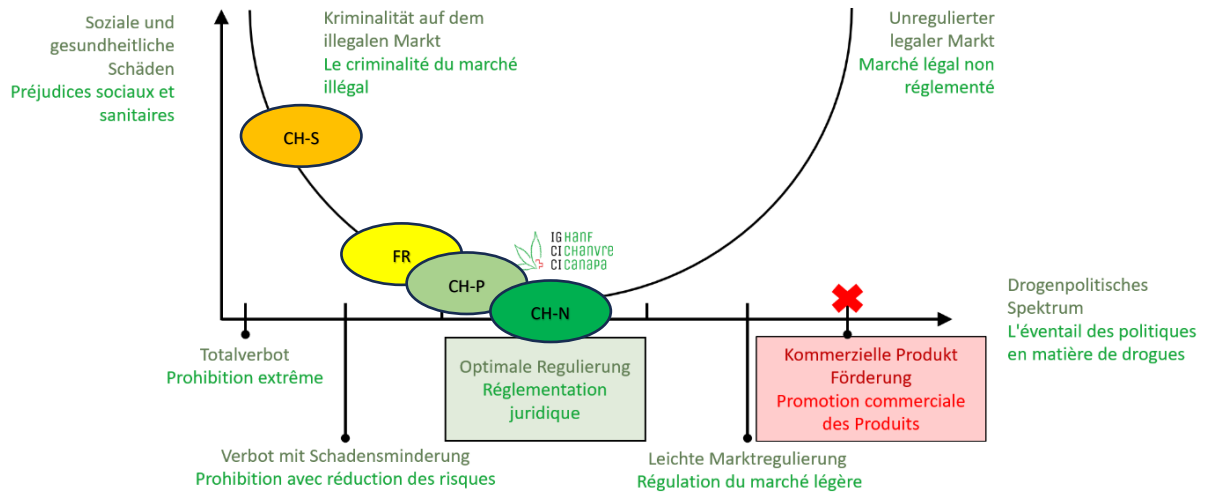
Les indicateurs pertinents de la réglementation en Suisse dans le statu quo, le [modèle](#) proposé par IG Hanf Schweiz pour la réglementation du cannabis et le modèle allemand sont analysés. A partir de ces indicateurs, une évaluation des modèles dans le spectre de la politique des drogues a été effectuée.

Table des matières

1	POSITIONNEMENT SUR LE MODÈLE U-SHAPE ADDICTION & PRÉVENTION.....	2
2	POINTS CLÉS DE LA COMPARAISON.....	2
3	TABLEAU COMPARAISON DES MODÈLES DE RÉGULATION.....	3
4	RÉFÉRENCES.....	8

1 Positionnement sur le modèle U-Shape Addiction & Prévention



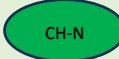

IG Hanf soutient une réglementation équilibrée du cannabis pour minimiser les dommages sociaux et sanitaires



2 Points clés de la comparaison

- Chaînes d'approvisionnement du cannabis : la Suisse devrait prendre les devants par rapport à l'Allemagne en ce qui concerne la réglementation du cannabis en examinant de plus près les chaînes d'approvisionnement du cannabis déjà dans le cadre des essais pilotes THC en cours et en les intégrant dans la réglementation prévue. Les essais pilotes peuvent aider à comprendre comment l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement - de la production à la distribution au consommateur final - peut être exploitée de manière sûre et efficace.
- Réglementation du cannabis non psychotrope : l'Allemagne a manqué une occasion de corriger une anomalie. Dans la nouvelle loi (CanG), l'utilisation du chanvre utile n'est toujours pas autorisée. Les fleurs de cannabis et les produits contenant peu de THC restent illégaux, car la réserve d'abus dans l'ancienne législation sur les stupéfiants est maintenue. Ceci est incompréhensible du point de vue suisse. Dans ce pays, il est reconnu que le cannabis contenant moins de 1 % de THC ne présente pas de "risque" réaliste d'intoxication.
- Les taxes et impôts : Jusqu'à présent, aucune imposition ou autre taxe n'est prévue dans les modèles.

3 Tableau Comparaison des modèles de régulation

Modèles / indicateurs	Suisse Statu quo	Suisse Essais pilotes	Suisse de lege ferenda : Modèle CI Chanvre Suisse "Protéger et contrôler"	Allemagne Avec la loi sur le cannabis (CanG, modèle à deux piliers sur le cannabis CARE (Club culture & modèle régional) , 23.02.2024)
Objectif	L'interdiction vise à réduire la consommation et à dissuader les jeunes d'y accéder.	Les essais pilotes permettent une comparaison scientifique de différents systèmes de distribution et montrent quels modèles de réglementation sont acceptés par les consommateurs et la population.	Concilier la sécurité et la santé publique avec une économie suisse du cannabis ancrée dans les régions, responsable et durable.	Une plus grande sécurité dans la consommation de cannabis doit être atteinte. Les enfants et les jeunes doivent être mieux protégés et le marché noir doit être repoussé. L'objectif est de mettre en place une politique progressiste en matière de cannabis, axée sur la prévention.
Description du modèle	Marché noir non réglementé	Entreprise et point de vente avec licence avec un nombre maximum de participants (5000 pers.)	Entreprise et point de vente avec licence sans nombre maximal de participants avec restriction d'importation	<ol style="list-style-type: none"> 2e pilier : culture personnelle, <u>cultiver</u> une certaine quantité de cannabis à <u>titre privé</u> ou par l'intermédiaire d'une <u>association à but non lucratif</u> 2e pilier : projet pilote régional, magasins spécialisés pour adultes sous licence
Positionnement (voir graphique ci-dessus)				
Dépénalisation	Léger - Moyen	Forte	Forte	Forte

Modèles / indicateurs	Suisse Statu quo	Suisse Essais pilotes	Suisse de lege ferenda : Modèle CI Chanvre Suisse "Protéger et contrôler"	Allemagne Avec la loi sur le cannabis (CanG, modèle à deux piliers sur le cannabis CARE (Club culture & modèle régional) , 23.02.2024)
Remise encadrée par des scientifiques	Oui	Oui	d'examiner l'évaluation concomitante selon les résultats provisoires des essais pilotes	Prévu dans le pilier 2
Le cannabis dans la LStup	Oui	Oui	Non	Non
Chaîne d'approvisionnement	Oui	Oui, avec restriction d'importation	Oui, avec restriction d'importation	Non / Transport possible de la culture à la distribution
Remise / Vente	Interdit	Max. 10 grammes de THC / mois et 10 grammes de cannabis par distribution	Uniquement par des organismes licenciés + limitation des quantités, selon les résultats provisoires des essais pilotes	Uniquement les clubs de culture agréés, 25 grammes par jour, max. 50 grammes par mois 30 grammes de cannabis chez les 18-21 ans
Conditionnement au point de vente	-	Pas de conditionnement au point de vente	Pas de conditionnement au point de vente	Oui
Transmission	La transmission de quelques dizaines de grammes à des adultes est autorisée pour une consommation simultanée et commune (art. 19b I LStup).	Non autorisé (art. 17 OStup)	Non autorisé	Non autorisé
Possession	Possession autorisée jusqu'à 10 grammes de THC (art. 19b LStup)	10 grammes	Limitation des quantités, selon les résultats provisoires des essais pilotes	25 grammes / jusqu'à 50 grammes au domicile (matière sèche)
Consommation	La consommation est interdite (art. 19a LStup)	Ne pas consommer dans les lieux accessibles au public.	Identique au tabac, selon les résultats provisoires des essais pilotes	Autorisé avec règle de distance (distance de visibilité par rapport aux écoles, jardins d'enfants,

<i>Modèles / indicateurs</i>	Suisse Statu quo	Suisse Essais pilotes	Suisse de lege ferenda : Modèle CI Chanvre Suisse "Protéger et contrôler"	Allemagne Avec la loi sur le cannabis (CanG, modèle à deux piliers sur le cannabis CARE (Club culture & modèle régional) , 23.02.2024)
				aires de jeux / sûr à partir de 100 mètres)
Points de distribution	Pas de	Diverses variantes possibles	Magasins spécialisés privés et club social, pas de taxe d'État ¹	Club de culture
Club social / club de culture	Inconnu	Essai pilote ZH : 100 personnes / club	Max. 100 personnes et 100 plantes ²	500 personnes et 50 grammes maximum / personne par mois
Culture personnelle	Jusqu'à 10 grammes	Non prévu	Oui, 6 plantes par personne ³	Max. 50 grammes / personne
Âge minimum	Aucun	18	18	La vente aux adolescents de 18 à 21 ans est limitée à 30 grammes par mois.
Importation	Jusqu'à 10 grammes	Subsidiaire	Protection du marché suisse / limitation aux situations de pénurie	Semences de l'UE, usage personnel uniquement
Impôts / taxes	Pas de	Pas de	Basé sur les risques / Lors de l'introduction, max. 5% ⁴ du VKP	Pas de
Licences	Autorisation exceptionnelle et essai pilote	Art. 8 a LStup	Petits producteurs Licence Cultivateur agréé Transformateur agréé Distributeur agréé	Clubs de culture § 11
Formes de produits	Aucune exigence	BetmPV	Formes naturelles ⁵ : Fleurs, huile, résine	Fleurs et résine
Edibles	Oui	10 milligrammes de THC total par unité de consommation	Edibles sous surveillance spéciale ⁶	Le cannabis qui ne se présente pas sous la forme pure de la marijuana ou du haschisch n'est pas

<i>Modèles / indicateurs</i>	Suisse Statu quo	Suisse Essais pilotes	Suisse de lege ferenda : Modèle CI Chanvre Suisse "Protéger et contrôler"	Allemagne Avec la loi sur le cannabis (CanG, modèle à deux piliers sur le cannabis CARE (Club culture & modèle régional) , 23.02.2024)
Commerce en ligne	Non	Possible	Oui	transmissible et doit être détruit, par exemple les "edibles". L'envoi et la livraison de cannabis sont interdits
Publicité	Pas de	La publicité pour les produits à base de cannabis est interdite	Possibilité de faire de la publicité dans les salons professionnels et les revues spécialisées	Toute forme de sponsoring du cannabis et des associations de cultivateurs est interdite.
Emballages / Marketing	Pas de	Marquage possible par le fabricant et le projet	Emballages neutres / possibilité d'apposer une marque	Inconnu
Contrôle de la qualité / Traçabilité	Pas de	BetmPV / Ordonnance BIO	GACP / Contaminants selon l' OCStup / Corrections selon les points clés de la CI Chanvre (annexe 1) ⁷	§ 18 / 17 IV alinéa 1
Culture durable	Non	Règlement BIO	Ordonnance sur le cannabis	Non
THC limite	1 % THC = BETM	Max. 20 % THC + 25 % variations	Pas de	Pas de
Valeur limite Conduite automobile	1,5 ng / ml de sérum sanguin	1,5 ng / ml de sérum sanguin	Basé sur des preuves scientifiques, au moins 3 ng / ml de sérum sanguin ⁸	Un groupe de travail mis en place par le ministère fédéral du numérique et des transports propose d'ici le 31 mars 2024 la valeur d'une concentration de tétrahydrocannabinol dans le sang à partir de laquelle, selon l'état des connaissances scientifiques, la conduite sûre d'un

Modèles / indicateurs	Suisse Statu quo	Suisse Essais pilotes	Suisse de lege ferenda : Modèle CI Chanvre Suisse "Protéger et contrôler"	Allemagne Avec la loi sur le cannabis (CanG, modèle à deux piliers sur le cannabis CARE (Club culture & modèle régional) , 23.02.2024)
Inclusion des cannabinoïdes non psychotropes	En dessous de 1 % de THC, les produits à base de cannabis ne sont pas considérés comme psychotropes.	-	Un produit peut être commercialisé en tant que produit à base de cannabis s'il contient des cannabinoïdes. La teneur en THC définit le statut de stupéfiant	véhicule à moteur dans le trafic routier n'est régulièrement plus garantie. Pas de marché réglementé pour les cannabinoïdes non psychotropes, pas de limite (0,05 % de THC)
Mécanismes de contrôle	CP / LStup	Art. 8 a LStup BAG	Système de licence / Sanctions pénales	Autorité nationale compétente et poursuites judiciaires
Supervision	Autorités pénales	Office fédéral de la santé publique	Agence du cannabis non médical	États fédéraux / autorités pénales

Actuellement (28.02.2024), le CanG n'est pas disponible dans sa forme finale. Il n'est pas garanti que toutes les modifications les plus récentes soient prises en compte dans le tableau.

Ce document a été traduit automatiquement à l'aide de l'intelligence artificielle (IA). Bien que des efforts aient été déployés pour assurer la précision de la traduction, veuillez noter que des erreurs peuvent subsister. Cette traduction automatique est fournie dans le seul but de faciliter la compréhension du contenu et ne doit pas être considérée comme une version officielle ou juridiquement contraignante. En cas de divergence entre la version originale du document et cette traduction, la version originale (allemand) prévaudra.

4 Références

¹ Cf. tableau dans l'article : [Réglementation du cannabis en Suisse \(ighanf.ch\)](https://www.ighanf.ch)

² Points 3.5, page 8 [RÉGULATION DU CANNABIS EN SUISSE - Mise en œuvre du modèle en 10 points "Protéger et contrôler" - IG Hanf Schweiz](#)

³ Page 8 [Prise de position sur la réglementation suisse du cannabis - IG Hanf Schweiz](#)

⁴ Points 3.4, page 7 [RÉGULATION DU CANNABIS EN SUISSE - Mise en œuvre du modèle en 10 points "Protéger et contrôler" - IG Hanf Schweiz](#)

⁵ Annexe 1, page 12 [Prise de position sur la réglementation suisse du cannabis - IG Hanf Schweiz](#)

⁶ Point 2.1, page 3 [RÉGULATION DU CANNABIS EN SUISSE - Mise en œuvre du modèle en 10 points "Protéger et contrôler" - IG Hanf Schweiz](#)

⁷ Annexe 1, page 11 [RÉGLEMENTATION DU CANNABIS EN SUISSE - Mise en œuvre du modèle en 10 points "Protéger et contrôler" - IG Hanf Schweiz](#)

⁸ Point 2.4, page 4 [RÉGULATION DU CANNABIS EN SUISSE - Mise en œuvre du modèle en 10 points "Protéger et contrôler" - IG Hanf Schweiz](#)